



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Bouches-du-Rhône

Mon numéro : 2 83 12 99 397 114 49
Mon nom ou celui de mon ayant droit :
ALI MSOUBOUTI Mariama

Mon attestation de droits à l'Assurance Maladie et à la Complémentaire santé solidaire (suite)

Valable du 19/10/2024 au 18/10/2025 sous réserve de changement dans la situation de l'assuré

Organisme de rattachement sécurité sociale	Code gestion	N° de sécurité sociale de l'assuré (à utiliser pour tous les bénéficiaires ci-dessous)	Modulation du ticket modérateur
01 131 0403	10		
CPAM 13 13421 MARSEILLE CEDEX 20		2 83 12 99 397 114 49	

N°	Organisme complémentaire
1	CPAM DES BOUCHES DU RHONE 13000 MARSEILLE

Bénéficiaire(s) <i>nom de famille suivi d'un éventuel nom d'usage</i>	N° de sécurité sociale <i>(pour information)</i>	Né(e) le/rang	N° ordre OC	Date début de la complémentaire	Date fin de la complémentaire
ALI MSOUBOUTI Hayra a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/09/2024 au 31/08/2025	2 13 02 13 205 021 48	04/02/2013 1	1	01/09/2024	31/08/2025
ALI MSOUBOUTI Hadjira a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/09/2024 au 31/08/2025	2 15 12 13 205 196 32	24/12/2015 1	1	01/09/2024	31/08/2025
RACHIDI Abdourazak a déclaré un médecin traitant CSS avec participation financière du 01/09/2024 au 31/08/2025	1 18 10 13 212 166 14	28/10/2018 1	1	01/09/2024	31/08/2025

Toute attestation de droits antérieure est à détruire.

Conformément au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant auprès du Directeur de votre organisme d'assurance maladie ou de son Délégué à la Protection des Données. En cas de difficultés dans l'application de ces droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale Informatique et Libertés.
La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (articles 441-1, et